

## MISSION OBSERVATION ELECTORALE CENCO-ECC

### Communiqué N° 001/MOE CENCO-ECC/Fév./2023

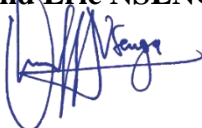
1. Faisant suite à sa déclaration à mi-parcours du **19 janvier 2023 sur le déroulement de l'opération d'identification et enrôlement des électeurs dans la 1<sup>ère</sup> Aire opérationnelle**, la MOE CENCO-ECC a noté que la Décision de la CENI portant prolongation de l'opération d'identification et enrôlement des électeurs dans l'Aire Opérationnelle 1 (AO1) était justifiée. Elle encourage les démarches entreprises par la CENI et d'autres initiatives prises par elle pour décourager les cas d'achats des services dans les Centres d'inscription. Elle apprécie la mise en place d'une stratégie de communication proactive, notamment quand la CENI prévient les autres parties prenantes de l'ouverture progressive des Centres d'inscription dans les Aires opérationnelle 2 et 3.
2. En outre, la MOE CENCO-ECC suit attentivement toutes les concertations organisées entre le Gouvernement et la CENI visant les mesures pour renforcer la sécurisation du processus dans l'Aire opérationnelle 3, particulièrement dans les zones en proie aux groupes armés et aux conflits communautaires. Elle encourage ainsi le Gouvernement à tenir ses promesses afin que l'opération d'identification et enrôlement des électeurs ait lieu dans ces zones dans la sérénité.
3. **En revanche, cette MOE espère que la CENI pourra trouver un moment serein pour clarifier la situation des Centres d'inscription que ses Observateurs n'ont pas retrouvés sur terrain, en dépit des démarches menées par eux auprès des Antennes.**
4. Poursuivant son observation, la MOE CENCO-ECC s'est intéressée à la période de rattrapage évoquée ci-dessus. Du 25 janvier au 07 février 2023, la MOE CENCO-ECC a reçu de ses Observateurs de terrains **1 194 rapports** contenant des faits observés dans les circonscriptions de l'Aire opérationnelle 1. Ces rapports notent qu'il y a **231, soit 19,35% de cas d'incidents**. De ces incidents, **61 rapports, soit 26,41%**, relèvent qu'il y a des Centres d'Inscription qui ont connu des dysfonctionnements des Kits pendant plus d'une semaine ; et **41 rapports autres, soit 17,75%**, renseignent sur les CI soit non opérationnels ou encore non ouverts pendant cette période.
5. Au regard de ce qui précède, et considérant que les constatations soulevées ici ne concernent que les CI faisant partie d'un échantillon, la MOE CENCO-ECC formule la recommandation suivante à l'attention de la CENI :

*De demander aux Antennes concernées pour les cas sus évoqués de prolonger d'une semaine ou plus les opérations dans les CI ayant connu les cas de dysfonctionnements et de 30 jours pour les cas des CI non ouverts et non opérationnels, dans la mesure où cette prolongation n'impacte pas sur son calendrier électoral.*

6. La MOE CENCO ECC mettra la liste et les coordonnées de ces CI à la disposition de la CENI. Elle annonce, par ailleurs, la publication de son rapport intermédiaire 1 portant sur l'Aire opérationnelle 1 pour les prochaines semaines.

Fait à Kinshasa, le 16 février 2023.

Pour l'ECC  
Révérend Eric NSENGA



Pour la CENCO  
Mgr Donatien NSHOLE

